

Questions orales

... cela me semble tout à fait normal que, dans l'exercice de ses anciennes fonctions, M. Pitfield m'ait écrit ou ait écrit à d'autres ministres pour donner son avis ou celui du premier ministre sur les questions de ce genre.

Le premier ministre a-t-il discuté avec M. Pitfield de l'aménagement futur du secteur de l'avenue McGill College avant que ce dernier n'écrive au ministre des Transports?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai bien discuté avec M. Pitfield du fait que la société Air Canada songeait à construire ou à acquérir de nouveaux locaux à Montréal. Je lui ai signalé que je voulais m'assurer que la décision ne serait pas prise par la société Air Canada seulement et que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Transports, aurait voix au chapitre.

● (1440)

LE RÔLE DU PRÉSIDENT D'AIR CANADA

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Compte tenu des préoccupations qu'il avait, n'estime-t-il pas que le ministre des Transports ne s'est peut-être pas occupé de certaines questions mais qu'il s'est senti obligé de réagir aux instances que le président du conseil d'administration de la société Air Canada, M. Amyot, a présentées au premier ministre ou à M. Pitfield?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je voulais essentiellement m'assurer que la société Air Canada prendrait une décision pouvant améliorer quelque peu la situation de l'emploi à Montréal...

M. Wilson: Ne charriez pas, Pierre.

M. Trudeau: ... et qu'elle chercherait, tout comme le gouvernement, à favoriser la relance économique dans cette ville, et que toute décision prise par une société de la Couronne importante, comme la société Air Canada, viserait, dans une certaine mesure, à favoriser cette relance économique.

* * *

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

LES CRITÈRES RÉGISSANT LE PROGRAMME À PORT ALBERNI (C.-B.)

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En décembre dernier, le gouvernement a annoncé un programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre de 15 millions de dollars pour Port Alberni, qui connaissait un taux de chômage de 25 p. 100. Depuis six mois que ce programme est en place, il n'a créé que 133 emplois temporaires à \$175 par semaine. Ce programme est essentiellement axé sur l'industrie manufacturière du Canada central. Le ministre en réviserait-il les critères afin qu'il réponde mieux aux besoins de l'industrie primaire de Port Alberni, par exemple l'exploitation forestière, la pêche et le tourisme, de manière à ce que les

15 millions de dollars promis aux travailleurs de Port Alberni puissent créer des emplois?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député apprendra avec plaisir que je viens de recevoir un rapport de mon conseil consultatif, auquel j'avais demandé d'étudier les programmes d'adaptation de la main-d'œuvre que nous avons mis en place. M. Émile Vallée, qui fait partie du CTC et qui est également membre de ce conseil, s'est rendu à Port Alberni et a recommandé certaines modifications. Il a signalé que le problème de ce programme vient de ce que nous avons tenté de le réaliser sous les auspices de la collectivité locale, sous la direction d'un groupe de notables, de fonctionnaires et de magistrats municipaux. Nous nous efforçons de faire en sorte que les citoyens de la collectivité soient les principaux parrains des nouveaux programmes. C'est ce qu'il m'a recommandé. J'espère être en mesure de me rendre à Port Alberni cet été pour donner suite à ces recommandations du conseil consultatif. Quand ces recommandations auront été appliquées, je suis certain que le programme atteindra les objectifs visés.

ON DEMANDE LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, au sujet de la réponse du ministre, j'ajoute que le programme en question prévoit une période d'admissibilité d'un an. A Port Alberni, il y a encore 2,400 personnes qui vivent de l'assurance-chômage, 2,000 de l'assistance sociale et 1,400 ne travaillent qu'à temps partiel. Le ministre pourrait-il me donner une assurance quelconque que la période d'admissibilité à ces fonds sera prolongée au-delà d'un an, compte tenu de l'échec lamentable du programme jusqu'à maintenant?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, si je peux me permettre, je voudrais inviter le député à examiner très attentivement les programmes prévus dans la mesure que la Chambre vient d'adopter et qui relève de mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Cette mesure prévoit une série de programmes spéciaux permettant à des collectivités comme Port Alberni d'aider la relance industrielle. En attendant, le volet du programme d'adaptation qui concerne la main-d'œuvre continuera à permettre aux travailleurs des localités comme Port Alberni de créer et de conserver de nouvelles possibilités d'emploi, des programmes de recyclage et d'autres mesures.

Je crois que c'est le nouveau programme de relance industrielle régionale, qui a été mis en place par l'adoption de cette mesure à la Chambre, qui permettra le mieux d'apporter une aide efficace et bien dirigée aux collectivités qui éprouvent des difficultés particulièrement graves, comme c'est le cas de Port Alberni.